



Compte-rendu de la CAP Attachés d'administration de l'État

2 juillet 2019

La CAP des attachés était présidée par Madame Dominique Payan – sous-directrice de PAM à la DRH.

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chère-s collègues,

Nous souhaitons évoquer les réorganisations en cours pour appeler à la vigilance, en particulier en services déconcentrés avec les mutualisations des secrétariats généraux. Même si nous avons conscience qu'à cette heure il n'est pas facile à réaliser, nous souhaiterions un bilan des attachés concernés, SG et SG adjoints. Nous souhaitons bien évidemment que ces agents bénéficient d'un accompagnement individuel, mais il est indispensable que la DRH établisse une doctrine pour les services sur la gestion de ces agents, avec des orientations générales en matière de coefficients de primes par exemple. Quelles conséquences pour la carrière, en particulier dans les petits services où il y a peu de possibilités de retrouver un poste de même niveau ?

Nous partageons la même préoccupation que nos collègues sur la mobilité qui devient de plus en plus difficile et insistons sur la nécessité de valoriser les compétences des attachés dans la concurrence. Un guide du recruteur avait été annoncé, qu'en est-il ? Un attaché ne doit pas seulement être évalué par rapport à son corps d'appartenance mais d'abord, en équité, au regard de ses compétences et potentiels.

Sur la hors classe, nous souhaitons un diagnostic du faible nombre de propositions des services afin d'en comprendre les raisons et de prendre les mesures correctives nécessaires. En tout état de cause, des actions pédagogiques auprès des services et des MIGT s'avèrent indispensables.

Sur les parcours, il faut bien entendu privilégier les parcours riches et variés et les réussites sur des postes exposés mais ne pas négliger les autres parcours, de spécialiste ou de professionnel confirmé d'un domaine dont les services ont besoin, et une doctrine doit être posée dans ce domaine.

Sur la question de l'articulation CAEDAD/AHCE, nous ne contestons pas la doctrine de la DRH mais compte tenu de la non saturation du tableau, un assouplissement peut être envisagé.

Sur les entretiens des agents proposables à une promotion, et en particulier à la liste d'aptitude au corps d'attaché, qui se déroulent dans certaines régions, si nous pensons que cela permet d'avoir une meilleure connaissance des agents au-delà du seul dossier papier, il est important que ces entretiens fassent à minima l'objet d'une information préalable pour que l'agent sache à quel exercice il se prête, afin qu'il puisse s'y préparer.

Nous rejoignons aussi nos collègues, pour exprimer la demande partagée d'une information sur les flux ministériels d'accueil d'attachés des autres ministères et à l'inverse des attachés du MTES dans d'autres ministères pour que les chances de mobilité soient équilibrées.

Nous souhaitons enfin que le dispositif de nomination du MTES au grade d'attaché principal, suite à une inscription au tableau d'avancement, ne soit pas un frein à la mobilité interministérielle sur des

postes de débouchés intéressants, l'arrêté étant exigé par les autres ministères pour acter une mobilité.

Enfin, nous demandons un point sur les fonctions graffables.

RÉPONSES DE LA PRÉSIDENTE

Des actions ont été conduites par la DRH sur certains dossiers suite à la pré-CAP.

Une communication à l'attention des MIGT sera faite fin août par les chargés de mission du corps. Une autre intervention sera prévue à travers les réunions de réseaux, SG et autres ; et pas seulement vis à vis des MIGT.

Sur les fonctions graffables, le travail du ministère avait été suspendu à la demande de la DGAFP, en attente de la publication de l'arrêté CIGEM, qui vient d'être publié au JO du 2 juillet. L'élargissement a bien eu lieu et est même allé un peu plus loin que prévu. La DRH va pouvoir reprendre l'actualisation de l'arrêté ministériel.

Statistiques mobilité : sur le dernier cycle de mobilités, on compte 29 entrées CIGEM externes sur 209 mobilités d'attachés MTES et opérateurs. Ces proportions sont les mêmes que les cycles précédents.

Comités d'audit pour la LA attaché dans les régions : la présidente en prend connaissance et va se renseigner, un retour sera fait aux représentants du personnel.

Sur les postes ouverts aux seuls fonctionnaires, les services interrogés ont indiqué que ces postes n'avaient fait l'objet d'aucune candidature, ils ont donc été republiés à destination des seuls contractuels s'agissant de postes nécessitant des compétences peu présentes parmi les fonctionnaires.

S'agissant de la réorganisation des SG des DDI, il n'y a pas actuellement de diagnostic du nombre d'attachés concernés.

TABLEAU D'AVANCEMENT À AHCE LISTE COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE 2019

Pour rappel, lors de la CAP de septembre avait été étudié le TA 2018 (27 promus) et le TA 2019 (10 promus). Pour le TA complémentaire, 22 dossiers ont été reçus par la DRH sur les 40 dossiers reçus par les services ; 19 agents parmi ces proposés sont promouvables statutairement. La DRH a proposé un TA complémentaire de 16 nominations, sachant qu'en 2020, dernière année du dérogatoire, davantage de dossiers devraient remonter.

Tableau d'avancement au grade d'AAHCE complémentaire 2019

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_ta_aahce_complementaire_2019.pdf

TITULARISATION

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_titularisation_th.pdf

MOBILITÉ DES AAE COMPLÉMENT DES 5 ET 6 JUIN

Une information est faite par la DRH sur les cas en suspens (voir tableau)

Notre collègue de la CGT attire l'attention sur une pratique, certes rare mais inacceptable, d'un service ayant retiré un poste ouvert à la mobilité sur lequel un attaché avait été retenu. Lorsque des règles du jeu ont été définies, les respecter est une question d'équité.

Suite des mobilités cycle 2019-9

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_suite_mobilites_2019-9.pdf

DEMANDES DE DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES AAE

Nos collègues de l'Unsa relèvent des tableaux de détachement de plus en plus importants, dans des établissements publics, (souvent au départ sur contrat). Alors que des agents MTES ont du mal à trouver des postes de concrétisation et que, dans l'ensemble, des attachés ont des compétences théma-

tiques qui peuvent être réellement intéressantes pour ces établissements, il est essentiel de poursuivre les efforts de publicité sur ces postes.

Détachements dans le corps des AAE

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_detachements.pdf

DEMANDES D'INTÉGRATION DANS LE CORPS DES AAE

Intégrations dans le corps des AAE

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_integrations.pdf

RECOURS

Suite au recours présenté, il est demandé que le service, en cas de baisse technique pour harmonisation en mentionne la raison sur le compte-rendu d'entretien, afin de ne pas desservir les agents. En cas de baisse des appréciations justifiée par la manière de servir, les représentants du personnel demandent qu'un retour soit fait à l'agent en entretien, dans un but de progression. Il est également demandé que les suites de recours en CAP soient communiquées à l'agent, ce qui ne semble pas être toujours le cas.

RÉORGANISATIONS DE SERVICES

La CFDT signale un cas de baisse de positionnement suite à la réorganisation d'un service et demande quel sera l'impact sur la carrière de l'agent. Le cas étant signalé, et au regard d'une réorganisation, la DRH indique qu'il n'y aura pas d'impact et qu'elle suivra la situation de cet agent.

Réorganisations de services

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_reorganisations_services.pdf

INFORMATION SUR LES PROJETS PROFESSIONNELS

Information sur les projets professionnels

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_projets_pro.pdf

INTÉGRATIONS DANS LE CORPS DES AAE

Intégrations dans le corps des AAE

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/07/aae_02-07-19_integrations.pdf

QUESTIONS DIVERSES

Le calendrier CAP : il reste inchangé pour le moment malgré la réforme du dialogue social en cours contestée par toutes les organisations syndicales. Les CAP prévues de mobilité (25 et 26 novembre 2019) et d'avancement TA APAE et de promotion LA AAE de fin d'année (12 et 13 décembre 2019) auront donc a priori bien lieu.

Note de gestion CIA 2019 : [elle est sur le site UFETAM-CFDT](#).

TA AHCE 2020 : l'exercice est en cours dans les services. Les représentants des personnels demandent de leur transmettre les messages de la CAP et l'information sur la parution de l'arrêté relatif aux fonctions graffables pour qu'ils classent davantage d'agents susceptibles d'être retenus.

Sur **l'élargissement annoncé des fonctions éligibles à la promotion au grade d'attaché d'administration hors classe de l'État**, consultez [l'arrêté "interministériel" du 25 juin 2019](#). Celui-ci sera prochainement décliné dans un arrêté ministériel.

Il est aussi important que les agents n'hésitent pas à solliciter en amont leur hiérarchie, leur bureau de personnel et les chargés de mission de corps et à interroger leurs représentants du personnel.

L'Unsa demande que tous les agents soient classés par les MIGT, justement pour vérifier que personne n'a été oublié, mais la DRH s'y refuse, le justifiant par une sélection indispensable à un niveau intermédiaire entre celui des services et de la DRH.

Enfin, la CFDT et l'UNSA font remarquer qu'il est difficile de travailler, au niveau de la CAP, sur les non retenus sans avoir d'informations suffisantes sur leurs parcours. Elles les demandent dans la perspective de la CAP de début 2020.

Merci à nos collègues de nous faire remonter des situations que nous pourrions d'autant mieux défendre qu'elles nous seront relayées !

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT
boite mail contact élues : cap-attaches.cfdt@i-carre.net**

Isabelle AURICOSTE et Catherine CLEMENT